

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 11 MARS 2021, A 19H LACROIX SUR MEUSE

Nombre de membre dont le Conseil Syndical doit être composé : 20

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 13

L'an deux mil vingt et un, le 11 mars, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle NEPTUNE de Lacroix sur Meuse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

Xavier COCHET	Xavier PIERSON
Lysiane DEGOUTIN	Louise SION D'ETORRE
Sylvain DENOYELLE	Marie-Christine TONNER
Marie-Cécile GEORGE	François VUILLAUME
Lionel JACQUEMIN	Odile BEIRENS (suppléante)
Laurent JOYEUX	Jean-Paul GRUNBLATT (suppléant)
Regis MESOT	Lidwine LINARD (suppléante)
Michel MOREAU	Sandrine LHOTTE SIDOLI (suppléante)
Laurent PALIN	Pascal PICHAVANT (suppléant)

Étaient excusés :

Didier ALEXANDRE	Dominique MOUSSA
Martine AUBRY	Lionel PLANTAGENET
Erna KAMPMANN	Jean-Claude ZINGERLE
Diana KLEIN	

Étaient présents également :

M Jean-Christophe FRIZON, chargé de mission TEPCV/CTE

Mme Laura DAUMAS, Chargée de mission PETR

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 16 décembre 2020
3. Vote des délibérations
 - Délibération n° 2021/01 : Débat d'orientations budgétaires 2021
 - Délibération n° 2021/02 : Validation et signature d'une convention d'adhésion au pôle santé au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale
 - Délibération n° 2021/03 : Demande de subventions 2021 - poste de chargé de mission PETR
4. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h10.

Le président remercie les participants pour leur présence. Il rappelle qu'il est important de donner une réponse à la convocation pour s'assurer du quorum. Il est proposé de faire une relance à J-2 par mail. Il tient à ce que les discussions soient brèves afin tenir les délais. Après un bref rappel des objectifs du DOB, il informe les membres que le BP 2021 ne sera pas abordé ce jour, cependant s'il y a des questions des réponses peuvent être apportées.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Lionel JACQUEMIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a accepté.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Syndical du 16 décembre 2020

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 16 décembre 2020, qui est adopté à l'unanimité.

3. Vote des délibérations :

❖ Délibération n° 2021/01 : Débat d'orientations budgétaires 2021

Sont évoqués notamment les points suivants :

Laura DAUMAS fait le point sur le budget prévisionnel et réalisé 2020. Elle explique les raisons des différences constatées entre le prévisionnel et le réalisé. Les principales différences viennent notamment :

- ⇒ Des frais liés à la mise à disposition des locaux et du personnel de la codecom des Côtes de Meuse Woevre qui n'ont pas été réglés sur l'année 2020 mais le seront en 2021, le montant 2021 sera donc doublé (soit 6 000 €)
- ⇒ La crise du COVID 19 n'a pas permis la réalisation de communication type flyer ou newsletter. De plus, on note une réduction du nombre de réunion avec réception et une limitation des versements auprès des associations du territoire.
- ⇒ Les prévisions salariales avaient été vues à la hausse, pour le recrutement du chargé de mission PETR.
- ⇒ Le montant de dépenses liées au reversement de primes CEE aux communes ayant réalisé des travaux est inférieur au prévisionnel, car les communes ont finalement effectué moins de travaux qu'il n'en était possible, le PETR a donc bénéficié de moins de CEE que le montant maximum prévu.
- ⇒ Des actions ont pris du retard, et n'ont pas pu être payées en intégralité en 2020 (Action 11 TEPCV et accompagnement LER).

Jean Christophe FRIZON explique les causes du déficit 2019 reporté en 2020 qui est dû notamment aux véhicules électriques, aux actions TEPCV et aux écritures budgétaires.

Concernant les frais liés à l'équipe technique, il est envisagé le recrutement d'un nouveau chargé de mission qui pourrait être subventionné en partie par la région. Les membres demandent pour le prochain conseil syndical :

- un budget prévisionnel intégrant un nouveau contrat afin de connaître l'impact sur la participation des CC,
- une fiche des missions qui lui serait attribuées, il est souhaité des résultats sur l'investissement à réaliser.

Il est essentiel de veiller à la sécurisation des emplois existants. En effet, il est rappelé que le poste de CM PETR subventionné cette année encore à hauteur de 50% par la Région et l'ARS, n'aura plus l'an

prochain le versement lié au conventionnement ARS. Le poste de CM TEPCV a quant à lui des subventions prévues jusqu'à mi-octobre 2022. Pour les deux postes des recherches pour des aides à l'ingénierie sont en cours.

Concernant les charges générales du PETR, Jean Christophe FRIZON corrige le montant des dépenses liées à l'étude réalisée par les étudiants de science po. L'étude a coûté 20 000 € et a été prise en charge à hauteur de 14 000 € par l'ADEME. Il précise également la cause de l'augmentation de l'adhésion LER et confirme le montant de 300 € à prévoir si le PETR souhaite y adhérer.

A la lecture des dépenses de fonctionnement liées au CLS, madame TONNER précise que le bus MAXILIEN, expérimentation sur le territoire du PETR, a été lancé en retard à cause du COVID. Certains membres du conseil où le bus œuvre sur leur territoire précisent qu'il était prévu initialement la mise à disposition d'une salle communale. Aujourd'hui il est demandé plusieurs salles en fonction des professionnels présents. Les gendarmes sont présents ce qui peut causer de l'inquiétude pour les habitants. Lors des prochaines réunions ces informations seront remontées à l'ARS et aux partenaires avec qui le projet a été réalisé.

Concernant le projet de circuits VTT exposé dans la partie 2.3.3 est précisé qu'un total de 400Km de voies a été créé.

À propos des dépenses de fonctionnement liées à d'autres dispositifs il est affirmé que :

- suite au dépôt du projet de la mobilité inter PETR, la subvention accordée sera de 77 000 € et non de 90 000 € comme demandé. Cela induit une augmentation des charges aux trois PETR passant de 3 000 € à 4 500 € environ, à confirmer prochainement,
- les artisans (petit tertiaire) sont maintenant éligibles au dispositif SARE, ce qui n'était pas le cas pour les EIE, uniquement dédiés aux particuliers. Il leur sera possible de récupérer des CEE et de bénéficier des CEE. La question d'une permanence physique est abordée, ce point est en cours de réflexion avec le CMAL et les autres partenaires. M. Denoyelle évoque pour le PETR la possibilité de continuer à toucher des CEE grâce à des travaux réalisés par les communes ou EPCI du territoire,
- la suite à donner à l'étude science po serait de faire appel à une assistance à maîtrise d'usage qui reprendrait les travaux de l'étude et proposerait des aides pour aller à la rencontre des habitants afin de changer leur comportement. Ce projet est en réflexion avec le CPIE de Bonzée qui a un bus mobile de la transition écologique. Il est prévu de proposer au BP 2021 l'inscription de cette étude et de commencer à identifier des subventions afin d'en limiter le coût.

Lors du dernier bureau, ce point a été abordé et a soulevé des interrogations, à la demande des membres, ce projet sera présenté lors d'un prochain CS.

Pourquoi les associations type ADMR payent la location des batteries des voitures électriques mise à disposition par le PETR ? Au même titre qu'un véhicule essence ou il faut faire le plein, il a été décidé précédemment de mettre à contribution les associations pour les frais de location de batterie (voir convention).

Avant de clore cette partie, Monsieur le Président informe les membres que le recrutement du CM Mobilité est prévu le 17 mars, et communiquera les suites des entretiens.

❖ **Délibération n°2021/02 : Validation et signature d'une convention d'adhésion au pôle santé au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale**

Le modèle de convention est mis sur table, il est rappelé le caractère obligatoire d'adhérer à ce type de prestation.

Aussi, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Meuse et tout document lié à cette convention
- D'AUTORISER M. le Président à effectuer toutes démarches administratives, techniques, financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n° 2021/03 : Demande de subventions 2021 - poste de chargé de mission PETR**

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de DEPOSER des dossiers de demandes de subvention auprès de la Région Grand Est et de l'ARS pour le financement des postes de chargés de mission PETR en 2021, et SOLLICITER les subventions maximales
- de S'ENGAGER à prendre à sa charge les différentiels en cas de non attribution du montant de subvention sollicitée auprès de ces cofinanceurs ;
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Questions diverses

Il est demandé un point d'avancement et méthodologique sur le PTRTE. Ce dispositif a été abordé lors du bureau le 03 mars 2021. Un document rappelant les stratégies du PETR a été élaboré pour cette réunion et vous a été transmis le lendemain. A noter, que la mise en œuvre du PTRTE au niveau du PETR est soumise aux directives de la Région et de l'Etat, c'est pourquoi il est demandé de repartir de l'existant pour l'élaborer. Dans un premier temps, il faudra faire remonter des projets en cours, notamment d'investissement, pour aller chercher les fonds du plan de relance et, dans un second temps, de consolider la stratégie de territoire en s'appuyant sur l'existant.

M FRIZON précise qu'une aide du département a été accordée pour l'étude à hauteur de 6 000€ environ et qu'une demande auprès du CEREMA pour un accompagnement méthodologique a été faite la semaine dernière.

Le prochain conseil syndical se tiendra le 1er avril 2021 à 19h à la salle des AVRILS à Saint Mihiel.

La séance est donc levée à 20h30.